

Par conséquent, la réponse à M. Blair a été le : tu quoque. L'honorable député a attribué à M. Blair des motifs indignes de tout membre de cette Chambre et surtout de tout membre d'un ministère ayant à adjuger des entreprises publiques. Le représentant de Norfolk-nord poursuivait ainsi :

Il n'y a pas de subventions dans le contrat. Maintenant, je désire parler des sages conditions contenues dans cette convention pour le plus grand avantage du public. On a apporté beaucoup de soin, sous ce rapport. Nous n'avons pas de ministre de Chemins de fer et Canaux ayant carte blanche en ce qui concerne la construction d'une ligne transcontinentale. Ce serait sans doute une position très agréable à occuper pour un fonctionnaire public.

Et le présent ministre des Chemins de fer et Canaux (l'honorable M. Emmerson) disait :

Sa conduite dans toute cette affaire est si pleine d'inconséquences que l'on serait porté à croire que sa démission n'a pas été déterminée par la construction d'une nouvelle ligne entre Québec et les provinces maritimes.

L'honorable député de Hants (M. Russell) se montra surtout acerbe. Je ne citerai pas ses paroles mais tout député qui voudra feuilleter les Débats pourra les lire. Mon honorable ami le représentant de Victoria (l'honorable M. Ross) tint le langage suivant à l'égard de M. Blair.

L'honorable M. ROSS : Et je m'en tiens à ce que j'ai dit.

M. R. L. BORDEN : L'honorable député déclare qu'il s'en tient à ces paroles-ci :

Je serais curieux de savoir si on lui avait demandé d'agir en qualité de président de cette importante commission qui sera chargée de construire ce chemin, qu'elle aurait été sa conduite et dans quelle position il se trouverait aujourd'hui. . . Mais qu'ils ne permettent de leur dire qu'un ex-ministre des Chemins de fer et Canaux ne compte guère aujourd'hui dans ce pays et que lorsqu'un homme perd son siège dans le cabinet, il perd également sa puissance et son influence.

Telle est l'opinion que le représentant de Victoria avait de la situation. Par conséquent, les choses en étaient à ce point : M. Blair avait reproché au gouvernement de commettre un acte insigne de folie, de se livrer à un gaspillage manifeste des fonds publics. Bien plus, au dire de l'honorable ministre de la Justice (l'honorable M. Fitzpatrick), il l'avait accusé d'avoir obéi à des motifs inavouables, en faisant ce marché, objet de tant d'éloges. Le gouvernement entendait en appeler au peuple. Cela ne souffre aucun doute. Le Solliciteur général (M. Lemieux) nous l'a appris. Nous savons également que des brochures électorales étaient distribuées dans tout le pays. Le gouvernement choisissait ses candidats dans la plupart des circonscriptions et faisait tous les préparatifs d'une élection générale. Mais, s'il faut en croire les on-

M. BORDEN (Halifax).

dit, quelqu'un vint du Nouveau-Brunswick apprendre à mon très honorable ami que cette province n'était pas prête et qu'elle lui ferait faux-bond si l'honorable M. Blair prenait part à la lutte. Qu'arriva-t-il alors? On comprit qu'il valait mieux que l'honorable M. Blair disparut et on entama des négociations pour acheter son silence. Le gouvernement confia l'une des positions les plus élevées dont il disposait à M. Blair qui n'avait pas rétracté les accusations de folie insigne et les imputations de motifs inavouables qui retentissaient encore à ses oreilles. J'ignore quelles sont les explications que mon très honorable ami nous fournira, mais voilà ce qu'il y a lieu de dire de M. Blair. Puisque le gouvernement lui a décerné un certificat d'habileté et d'intégrité en le nommant président de la commission des Chemins de fer, tous ceux qui ont attaqué l'ex-ministre, tous ceux qui, comme le représentant de Hants, l'ont traité de fourbe et l'ont méprisé en impugnant ses motifs, n'ont que deux alternatives. Ils doivent ou élever la voix pour censurer le gouvernement pour avoir élevé l'honorable M. Blair à cette position, ou présenter des excuses à M. Blair qu'ils ont injustement attaqué.

La commission qui a été créée doit s'acquitter de fonctions judiciaires d'une très haute importance ainsi que de certains devoirs administratifs. Elle aura la haute main sur les intérêts de l'Etat et sur ceux des particuliers. Elle doit donc se composer de membres d'une grande habileté et d'une grande intégrité inattaquable. L'honorable M. Blair a reproché au gouvernement d'obéir à des motifs inavouables. Il a reproché au projet du Transcontinental d'être un pur gaspillage des deniers publics. Il n'a pas retiré une seule de ces accusations.

D'un autre côté, le gouvernement a impugné les motifs de l'honorable M. Blair. Ceux qu'il a désignés pour lui répondre l'ont dénigré de toutes manières. Ils l'ont taxé de fourberie et de trahison. Néanmoins, le gouvernement a désigné cet homme pour occuper cette importante position. En agissant ainsi, voulait-il, oui ou non, l'écarter de leur chemin dans la province du Nouveau-Brunswick et dans tout le pays? Y a-t-il dans cette enceinte ou au dehors, un homme droit qui tirerait une autre conclusion? S'il est possible d'en arriver à un autre déduction je n'ai aucun doute que mon très honorable ami (sir Wilfrid Laurier), avec l'habileté et la finesse qui caractérisent ses déclarations, sera en état de motiver la nomination comme membre de cette commission d'une personne aussi hostile à la politique ministérielle relativement aux voies ferrées.

Cette commission est importante et, lorsque le gouvernement, au cours de la dernière session, nous demanda d'accorder des traitements élevés à ceux qui la composeraient, la gauche ne fit guère de résistance.